

# Séance du 13 janvier 2012

DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME  
MAIRIE DE SAINT PIERRE DE MANNEVILLE  
ARRONDISSEMENT DE ROUEN  
CANTON DE GRAND COURONNE

CONVOCACTION DU 5 JANVIER 2012

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL SEANCE DU 13 JANVIER 2012**

Le 13 janvier 2012, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint Pierre de Manneville, s'est réuni sous la Présidence de Madame TOCQUEVILLE, Maire.

Présents : Mme TOCQUEVILLE Nelly, Mme AIRAULT Françoise, Mme BAHAUT Arielle, M. BARREAU Guy, M. BARREAU Pascal, M. BERNARD Jean, Mme HARDY Nirina, M. LEBRETON Eric, Mme MANZANARES Brigitte, M. PIGACHE Stéphane, Mme RHAM Marie-Françoise, M. VIEUILLE Gérard.

Absents excusés :

Mme VARON Chantal ayant donné procuration à Mme MANZANARES  
M. NION David ayant donné procuration à M. BERNARD

Absent :

M. CRESSY Roger

Secrétaire de séance : M. LEBRETON Eric

### **POUR DELIBERATIONS :**

#### **DELIBERATION N°1/01/2012 :**

#### ***Approbation du compte rendu du conseil du 4 novembre 2011***

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 4 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N°02/01/2012 :**

#### ***Avis sur projet de Programme Local de l'Habitat de la CREA***

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de Programme Local de l'Habitat de la CREA.

Il comporte :

- Un diagnostic incluant le bilan des politiques locales de l'habitat et l'état des lieux du territoire ;
- Les orientations des politiques Habitat de la CREA pour les 6 ans à venir déclinées par secteurs géographiques ;
- Le programme d'actions thématiques et les 71 fiches communales dans lesquelles sont déclinés les orientations et les objectifs quantitatifs par commune.

# Séance du 13 janvier 2012

Conformément à l'article L.302-2 du Code de la Construction et de l'habitation ce projet est soumis au vote du Conseil Municipal pour avis.

Le Conseil Municipal se prononce à 14 voix pour.

## **DELIBERATION N°03/01/2012 :**

### **Engagement du quart de dépenses d'investissement.**

Vu l'article L 161261 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne la possibilité à Madame le Maire, avant l'obtention du budget primitif ou jusqu'au 31 mars, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise, à 14 voix, Madame le Maire à engager, à liquider et à mandater les chapitres ci-dessous.

- Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles)
- Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) pour ¼ du budget 2011
- Chapitre 23 (Immobilisations en cours)

Conformément aux dispositions de la loi, les crédits correspondants aux liquidations effectuées seront inscrits à la section d'investissement, lors d'une prochaine décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

## **DELIBERATION N°04/01/2012 :**

### **Dispositif de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie**

La loi du 13 Juillet 2005 a introduit en France le mécanisme des Certificats d'Economies d'Energie (Cee). Ce dispositif repose sur l'obligation faite aux vendeurs d'énergie (désignés comme les « obligés ») de promouvoir ou de réaliser des économies d'énergie. Ces derniers peuvent acheter des Cee générés par les travaux réalisés par des acteurs dits « éligibles », tels que les collectivités locales et les organismes publics.

Afin de valoriser financièrement les Cee pouvant être générés sur le territoire communautaire et pour s'assurer d'en obtenir les meilleures conditions de valorisation, le Bureau de la CREA du 8 Juillet 2011 a validé le principe d'un appel à partenariat en direction des obligés. Un avis de publicité est ainsi paru le 1er Août 2011. Après analyse des offres des prestataires qui sont parvenues, l'offre de Ceelium, société mandatée par Gdf-Suez a été retenue.

Ceelium a pour mission de promouvoir, d'identifier et de valoriser les opérations d'économies d'énergie au titre du dispositif des Cee sur l'ensemble du patrimoine de la Crea, ainsi que celui des communes membres et des organismes publics du territoire de

# Séance du 13 janvier 2012

la Communauté adhérant au dispositif. Ceelium se chargera également de la gestion administrative liée au montage (centralisation des justificatifs, etc.) et au dépôt des dossiers.

La convention cadre (jointe en annexe) définit les conditions du partenariat entre la CREA et Ceelium. Elle inclut le modèle de convention permettant aux communes et aux organismes publics d'adhérer au dispositif et, à ce titre, de leur faire bénéficier pleinement des conditions financières de valorisation des travaux éligibles aux Cee négociés avec Ceelium soit : 3,7 € HT par MWh cumac (unité de mesure des économies d'énergie) pour les travaux antérieurs à la notification du partenariat, 3,9 € HT par MWh cumac pour ceux réalisés en 2012 et 4,4 € HT par MWh cumac pour ceux réalisés en 2013.

Une convention spécifique d'adhésion liant les communes partenaires aux dispositions de convention cadre (jointe en annexe) détaille les modalités de mise en œuvre du partenariat entre les trois entités (CREA, Ceelium, Collectivités). Elle fixe le cadre d'intervention de la CREA, d'une part, et de Ceelium, d'autre part.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Manneville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2),

Vu la loi n° 2005-781 du 13 Juillet 2005 du programme fixant les orientations de la politique énergétique,

Vu le Décret n° 2010-1664 du 29 Décembre 2010 relatif aux Certificats d'Economies d'Energie,

Vu les statuts de la CREA, notamment l'article 5.2 alinéa 4 relatif au soutien des actions de maîtrise de l'énergie,

Vu la délibération du Bureau de la CREA, en date du 28 Mars 2011, approuvant la mise en place d'un dispositif de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie,

Vu la délibération du Bureau de la CREA, en date du 8 Juillet 2011, approuvant le lancement d'un appel à projets pour monter un partenariat avec un obligé,

Considérant :

- que la Loi d'Orientation Energétique de Juillet 2005 a mis en place le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie,
- que la Loi Grenelle 2 a renforcé ce dispositif et a ouvert une nouvelle période de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie à compter du 1er Janvier 2011 et ce jusqu'au 31 Décembre 2013,

# Séance du 13 janvier 2012

- que la Loi Grenelle 2, qui a imposé des conditions plus contraignantes pour permettre la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (ouverture d'un registre national, dossier de valorisation minimum de 20 GWh cumac...) vise à favoriser le regroupement entre les collectivités,
- que les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique engagés par les communes sur leur patrimoine respectif ou par la CREA sur son propre patrimoine ou encore par divers organismes publics sur leur patrimoine bâti, peuvent générer des Certificats d'Economies d'Energie,
- que l'article L 221-7 du Code de l'Energie autorise le choix d'un tiers pour obtenir, pour son compte, les Certificats d'Economies d'Energie,

Décide, à 14 voix :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la CREA et Ceelium,.
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention spécifique qui s'y rapporte.

## **DELIBERATION N°05/01/2012 :**

### **Fonds de Solidarité Logement.**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Conseil Général, concernant une contribution, de la commune, au Fonds de Solidarité Logement.

La participation financière proposée aux communes est de 0.76€ par habitant.

0.76 € x 746 habitants

Soit 566.96 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adhérer, à cette convention.

## **DELIBERATION N°6/01/2012 :**

### **Tarifs de location de la salle Henri Joly.**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la revalorisation des tarifs de la salle Henri Joly à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Mme le Maire propose une augmentation de 4% pour les locations communes et 6% pour les locations hors commune.

	Commune	Hors commune	Arrhes encaissables à la réservation
Foyer (1)	146.00€	297.00€	73.00€
Foyer (2)	282.00€	573.00€	105.00€
Vaisselle 60 couverts	44.10€	44.10€	
Vaisselle 120 couverts	88.20€	88.20€	
Flûtes à champagne et verres à orangeade	31.50€	31.50€	

(1) Foyer sans cuisine

(2) Foyer avec cuisine

# Séance du 13 janvier 2012

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à 14 voix les tarifs de location de la salle Henri Joly pour l'année 2012.

## **Tarifs de remplacement de la casse de vaisselle et de divers petits matériels afférant à la location**

Petite cuillère	00.70
Couteau	01.40
Fourchette	01.00
Verre a vin	01.60
Flute à champagne	02.10
Verre à berger	01.20
Verre à whisky	01.00
Verre à orangeade	00.70
Tasse à café et ou soucoupe	01.60
Assiette à dessert	01.30
Assiette plate	01.90
Cuillère à service	03.40
Fourchette à service	03.40
Couteau à viande	16.00
Plat inox	08.10
Légumier	09.50
Saladier	03.70
Bannette à pain	02.00
Pelle à tarte	03.60
Sel, poivre	01.00
Caisse plastique pour 12 verres	07.00
Caisse plastique pour 24 verres	08.60
Caisse plastique pour assiettes	16.50
Couvercle	04.66

# Séance du 13 janvier 2012

Caisse plastique pour tasses à café	12.91
Plateau rond	11.00
Cruche à eau	03.00
Planche à découper	11.00
Tire-bouchon	05.00
Ouvre boîte	05.00

## **DELIBERATION N°07/01/2012 :**

### **Désignation d'une personne représentante à la Commission intercommunale des Impôts directs (CREA)**

La loi des finances rectificative pour 2010 a rendu obligatoire la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs pour participer à la mise à jour des bases d'imposition des locaux commerciaux et industriels et biens assimilés proposée par l'administration fiscale.

C'est pourquoi, Madame le Maire propose la candidature de M. Jean Marie LECOMPTE susceptible de devenir commissaire titulaire ou commissaire suppléant de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision

## **POUR INFORMATION :**

### **\*Mise à disposition des rapports d'activités sur l'eau et le PLH**

#### **\*Gendarmerie**

M. VIEUILLE communique les différentes informations relatives aux faits divers des 10 premiers mois de l'année 2011. Lors d'une réunion, le 24 novembre dernier la gendarmerie a fait état des accidents et des infractions constatés sur le secteur de la brigade.

- 32 accidents, 6 corporels dont 4 décès (aucun accident à déplorer sur Saint-Pierre-de-Manneville). La majorité des accidents ont lieu en fin de semaine et le lundi, le mois d'octobre est le plus accidentogène, les principales causes restent la vitesse et l'alcool.

Il faut tout de même constater une baisse de 50% des infractions par rapport au bilan 2010.

### **\*PRBSN ( Parc Régional des Boucles de la Seine Normande)**

Mme TOCQUEVILLE attire l'attention sur l'élaboration de la nouvelle charte du parc.

# Séance du 13 janvier 2012

Une réunion de présentation s'est tenue au mois de décembre à la Mairie de Quevillon.

- L'avis du Parc deviendra opposable sur les documents d'urbanisme
- Les élus de la CREA réunis au mois de décembre, en présence de Laurent FABIUS, président, ont souligné que certaines compétences mentionnées dans la charte, étaient déjà exercées par la CREA. Cette remarque a amené à une réflexion sur le nombre de compétences envisagées par le Parc.
- Sur le plan de la consommation d'espaces. L'artificialisation des terres a été passée de 2 à 4% , cela permettant un juste équilibre entre les espaces agricoles et les perspectives de développement des communes..

## **\*Signalétique :**

Les différents panneaux ont été installés route de Sahurs , rue de Saint Pierre, sur le chemin du Billois et sur la chaussée de Caumont. Le panneau relais infos services sera prochainement installé place Edouard LACROIX.

Mme TOCQUEVILLE remercie la commission pour son travail.

## **\*Points lumineux :**

Sur les 25 points lumineux à changer, 15 ont été remplacés en 2011. Les travaux se poursuivront sur 2012. Ainsi les éclairages respecteront les nouvelles normes d'économies d'énergie qui rentreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## **\*Commerce de proximité :**

Au mois de décembre, une deuxième réunion s'est déroulée à Saint-Pierre-de-Manneville. L'enquête publique, qui permettait de recenser les besoins de la population, a rencontré un véritable succès. Les principales demandes des habitants sont :

- Un lieu d'accueil et de convivialité près de l'école
- Dépôt de pain
- Epicerie
- Rayon frais
- Relai colis

Lors de cette réunion, une commission, réunissant élus et habitants, s'est constituée. Un travail d'estimation des besoins et de faisabilité du projet reste engagé. Le groupe de travail se réunira au mois de mars.

## **\*Enquête publique (Agglo vélo)**

Le Conseil Général a délégué à la CREA l'ensemble des opérations.

Le commissaire enquêteur sera présent en Mairie le vendredi 20 janvier 2012, lors de la permanence, pour recevoir vos observations.

# Séance du 13 janvier 2012

## DIVERS :

\***Gîte du Valnaye** : Mme TOCQUEVILLE signale qu'elle a rencontré, la semaine dernière, l'avocat qui suit l'affaire. Un mémoire devrait être rendu sous peu.

\* **La Viette** : un point est fait sur les espaces verts. Il est envisagé la pose de plots en bois le long de la route de Sahurs et des habitations afin de sécuriser les déplacements piétons.

Madame TOCQUEVILLE rappelle que les tas de terre ne sont pas à disposition et qu'il s'agit d'un terrain privé.

\***Lotissement rue de St Pierre** : les terrains sont en cours d'acquisition. La DRAC devrait pouvoir intervenir rapidement pour les travaux de fouilles.

\***Galette du personnel** : Madame TOCQUEVILLE regrette le manque de participation des Conseillers, qui disent ne pas avoir été informés de cette réunion.

\***Vœux** : le 21 janvier à 16h30. L'exposition des 100 ans de la Mairie sera présentée à cette occasion.

\***Convocations**: les convocations seront désormais transmises aux membres du conseil, à l'exception de M. BERNARD Jean, par messagerie électronique. Seules les convocations aux conseils municipaux seront doublées d'une distribution papier.

\***Elections** :  
- 22 avril et 6 mai pour l'élection présidentielle  
- 10 juin et 17 juin pour les élections législatives

## TOUR DE TABLE

### **M. PIGACHE**

- Réunion Sport et Culture : jeudi 19 janvier 20h30 à Sahurs

### **M VIEUILLE**

- Des changements de forfaits téléphoniques ont été effectués au secrétariat de Mairie. Le choix s'est porté vers une option en illimité fixes et mobiles. Deux portables ont été achetés pour la garderie et la cantine.
- Festival Voix sur Seine les 30, 31 juin et 1er juillet 2012.

### **Mme AIRAULT**

Développe les éléments abordés lors d'une réunion « environnement » de la CREA, en novembre dernier.

- La CREA encourage l'utilisation des vélos en mettant en place des vélos stations au plus près des transports en commun
- Mise en place d'une pâture avec des bovins sur la zone naturelle de la Vallée du Cailly



# Séance du 13 janvier 2012

- Un courrier devrait être envoyé par la CREA, afin d'obtenir un inventaire des mares en 2012 .
- Un travail de mutualisation des espaces verts est mis en place. Ceci, afin de proposer une gestion durable de la végétation et une meilleure pratique de la taille des arbres.

Il est précisé qu'il serait souhaitable que les buis de la route de Sahurs , intersection rue de St Pierre, soient de nouveau taillés en boule.

## **M. BARREAU P**

- Un boîtier électrique est endommagé sur le chemin du Valnaye.
- Différents chemins nécessiteraient des travaux (Marguerite, Billois, Talbot et chaussée de Caumont)

## **Mme BAHAUT**

- Mentionne qu'elle consultera le commissaire enquêteur, afin d'obtenir certaines explications, notamment sur le choix du revêtement de la piste " Agglo vélo" au chemin de halage.

## **M. LEBRETON**

- Demande quelques renseignements concernant l'annulation des repas de cantine : seuls les repas des enfants malades (avec certificat médical) sont décomptés, à l'exception du 1er jour, comme mentionné dans le règlement..
- Foyer Rural : l'atelier buissonnier et la boom des enfants ont rencontré un grand succès.

La séance est levée 23h20

Prochain conseil le 23 mars 2012